



Mon employeur peut il me rétrograder en modifiant mes taches de poste

Par **Menanight**, le 10/12/2020 à 17:28

Bonjour, je suis actuellement responsable de conditionnement dans l'agroalimentaire ,et mon employeur m'a redefinit de nouvelles taches de poste , redistribuant les anciennes taches à mon assistante . J'ai rapidement compris qu'il s'agissait d'une rétrogradation de fonction , hors j'ai toujours réalisé correctement toutes mes tâches , sans aucuns problèmes, mais a t il le droit ? peut il modifier aussi mon statut (je suis agent de maîtrise actuellement) ? a t il le droit de reduire mon salaire ?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le 10/12/2020 à 17:50

Bonjour,

En tout cas, l'employeur ne peut pas modifier votre salaire sans votre accord et même sans cela un amoindrissement de vos fonctions pourrait être contestable...